



Industry and Science
Canada

Legal Metrology

Industrie et Sciences
Canada

Métrieologie légale

APPROVAL No. — N° D'APPROBATION

AM-4971

OCT 6 1993

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the Minister of Industry,
Science and Technology for:

Émis en vertu du pouvoir statutaire du ministre de
l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, pour:

CATEGORY OF DEVICE:

CATÉGORIE D'APPAREIL:

Electronic Bench Scale

Balance électronique de table

APPLICANT / REQUÉRANT:

MANUFACTURER / FABRICANT:

Fairbanks Scale Co.
711 East St. Johnsbury Road
St. Johnsbury, Vermont, 05819
USA

Fairbanks Scale Co.
7112 East St. Johnsbury Road
St. Johnsbury, Vermont, 05819
USA

MODEL(S) / MODÈLE(S):

70-2453-4

RATING:

CLASSEMENT:

150 lb x 0.02 lb/68 kg x 0.01 kg
or/ou
Dual range/deux plages de mesure
0 - 60 lb x 0.02 lb, 60 - 150 lb x 0.05 lb
0 - 30 kg x 0.01 kg, 30 - 68 kg x 0.02 kg

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of the principal features only.

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is a self-contained microprocessor controlled electronic platform scale with a weight display.

The weight display is of the six-digit, seven-segment LED type.

The following controls are incorporated in the display:

"ZERO" for setting the device to a centre of zero.

"UNITS" for the selection of lb or kg mode.

Note that the device is not fitted with an ON/OFF switch and the segment test is automatic on power-up. The segment test can also be achieved by depressing the UNITS and ZERO buttons simultaneously.

Annunciators are provided for centre of zero, lb and kg.

The base is fabricated from steel and can be levelled by means of four (4) adjustable locking feet and a bullseye level.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil approuvé est une balance électronique à plate-forme pilotée par microprocesseur comprenant un dispositif d'affichage pondéral.

Le poids est indiqué par un dispositif d'affichage à six chiffres et à sept segments à DEL.

Le téléafficheur comprend les commandes suivantes:

La commande "ZERO" pour ajuster l'appareil au centre du zéro.

La commande "UNITS" pour la sélection des unités de pesage (lb ou kg).

Il est à remarquer que l'appareil ne comporte pas d'interrupteur marche/arrêt et que la vérification des segments d'affichage se fait automatiquement à la mise sous tension de l'appareil. La vérification des segments peut se faire aussi en enfonçant simultanément les boutons UNITS et ZERO.

Des voyants associés au centre du zéro, aux livres et aux kilogrammes sont prévus.

Le socle en acier peut être mis de niveau à l'aide de quatre (4) pieds de nivellement réglables et verrouillables et une bulle de mise au niveau.

SUMMARY DESCRIPTION: Cont'd

Weight is sensed by a single bending beam load cell. The load cell is bolted to the base of the device and accommodates a steel load spider. A plastic platter fits over the load spider and serves as the load receiving element.

The electronic circuitry is located in the base of the scale and the metrological adjustments for both the span and coarse zero are positioned on the main circuit board.

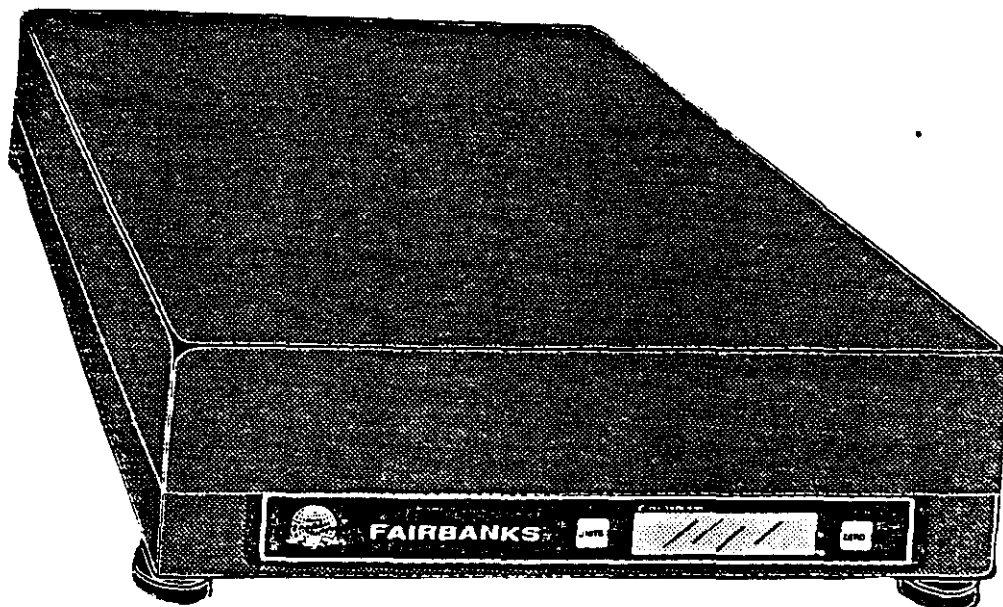
The housing is sealed with a lead and wire seal, however, the sealing means is exempt from providing ready access to other components or adjustments without breaking a seal as specified in SGM 3/10.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Le poids est détecté par une cellule de pesage à simple flexion boulonnée au socle de l'appareil et adaptée à une araignée de charge en acier. Un plateau de plastique installé au-dessus de l'araignée de charge sert d'élément récepteur de charge.

Les circuits électroniques sont logés dans le socle de la balance et les dispositifs de réglage métrologique relatifs à la portée et au zéro approximatif se trouvent sur la carte principale.

Le boîtier est scellé à l'aide d'un fil métallique et d'une pastille de plomb. Les dispositifs de plombage ne sont toutefois pas tenus d'assurer un accès facile aux autres composants ou réglages sans bris de plomb conformément à la norme ministérielle SGM 3/10.



MODEL/Modèle 70-2453-4

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation and manner of use of trade devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Industry and Science Canada.



D. W. Morgan

Acting Manager,
Weights and Measures Laboratories

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation, et l'utilisation commerciales des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquages sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local d'Industrie et Sciences Canada.

OCT 8 1993

Date:

Gérant intérimaire,
Laboratoires des Poids et mesures